

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-054

Décision modificative au budget communal n°1 - exercice budgétaire 2023

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Renée THOMAS À Jeanine FAVRE SECOND, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Une décision modificative n°1 au budget communal 2023 est soumise à l'approbation des membres du conseil municipal.

Propos liminaire :

Les recettes sont évaluatives et les dépenses limitatives. Elles doivent être ajustées en fonction de la survenance ou de l'évolution des hypothèses de construction.

Recettes de fonctionnement :

- 6419 remboursement de salaires à ce jour la ville a encaissé + 12 289 euros de plus que prévu au budget

- 7067 du fait de la plus forte fréquentation des services péri et extra scolaires, une évaluation prudente à la hausse est à réaliser à hauteur de + 27 000 euros
- 7318 un rôle supplémentaire d'impôts a été encaissé en avril pour + 7 772 euros
- 7381 : + 89 000 euros de taxe sur les terrains nouvellement constructibles et augmentation des recettes attendues de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (au vu des cessions immobilières enregistrées à ce jour)
- 744 Fctva – 2547 notification de la préfecture du 9 juin
- 748388 +6 800 euros allocations compensatrices, compensation par l'état de la réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels, comme voté en loi des finances et déjà encaissé en juin
- 7478 +13 7568 euros notifiée au mois d'août par la CAF du fait de l'augmentation de la fréquentation de nos services et du positionnement sur des actions à forte valeur ajoutée
- 74718 +30 000 euros pour le financement d'un conseiller numérique en appui à la population
- 7788 + 12 511 euros de compensation supplémentaire constatée sur les sinistres

Au total, les recettes sont majorées de 320 393 euros par rapport au budget primitif.

Dépenses de fonctionnement :

Les mesures d'économies de l'éclairage public, d'organisation de contrôles et de gestion des bâtiments conduisent à réduire les prévisions sur les lignes de dépenses 60821 et 60822 pour un total de 150 000 euros. Il est à noter que la ville a passé un marché global de performance liant son opérateur à un objectif de baisse de consommation tout en maintenant le confort.

Pour soutenir l'organisation du service enfance, il convient de majorer de 8 000 euros les crédits à la ligne 611.

Pour permettre une manifestation liée au handicap, la ligne 60632 est augmentée de 1 000 euros.

La masse salariale ventilée au chapitre 012 augmente de 160 000 euros.

Tout d'abord il est bon de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2022, il y a eu cinq revalorisations du smic successives. Au total cette seule mesure augmente ces salaires de 9,9% en 18 mois. D'autre part, cela conduit à devoir faire un rattrapage du salaire des emplois les moins bien payés. Ces deux mesures représentent 78 500 euros pour les six derniers mois de l'année.

Le choix de transformer des postes de contractuels en fonctionnaires via la stagiairisation entraîne une augmentation mécanique de 28 317 euros par l'octroi de la prime de fin d'année et de NBI associée à leurs postes.

Le reste permettra de couvrir la charge de l'emploi de conseiller numérique et d'animateurs supplémentaires pour ouvrir de nouveaux créneaux au service enfance/jeunesse.

Chapitre 014, le prélèvement pour sous densité de logements sociaux est revu à la baisse de 8 000 euros au vu de la notification de la préfecture.

Comme les recettes de fonctionnement supplémentaires sont de 320 397 euros et les besoins supplémentaires de 11 000 euros, le solde est affecté à l'augmentation de l'autofinancement au chapitre 023 à hauteur de 309 393 euros.

Recettes d'investissement :

- Chapitre 021, l'autofinancement dégagé pour 309 393 euros
- 10222 Fctva réduction de 638 euros après notification de la préfecture
- 10226 taxe d'aménagement, au vu du réalisé fin juillet il convient d'augmenter de 160 000 euros, portant le produit attendu à 610 000 euros. Il est rappelé qu'en 2022 et 2021, il a été réalisé plus de 800 000 euros chaque année
- 1321 notification par la préfecture de la DSIL pour la rénovation énergétique de la partie ancienne de Takaya et dépenses d'optimisation énergétique générale des bâtiments publics
- 1323 notification par la région d'une subvention pour l'acquisition du second véhicule de police de 7 400 euros
- 1321 prime écologique de l'Etat pour l'acquisition du véhicule électrique de nettoyage du centre-ville
- 13225 subvention du Grand Avignon de 250 000 euros au titre du FSIL à portée écologique pour le troisième groupe scolaire, le véhicule électrique et les vélos électriques pour les services

Au total 811 155 euros de recettes d'investissement supplémentaires à affecter.

Dépenses d'investissement :

- 2111 acquisition des terrains d'accès aux Craoux 330 000 euros
- 2313 part de crédits supplémentaires ouverts au titre du FSIL pour la construction du troisième groupe scolaire 210 000 euros
- 2313 ouverture d'un acompte de 100 000 euros pour l'opération de réorganisation et d'agrandissement de la cantine du groupe Pagnol
- 2313 +161 155 euros de travaux divers dont la poursuite de la rénovation du parc Folard 95 000 euros
- 2182 +10 000 euros surcout d'acquisition d'un véhicule électrique compensé par la subvention de l'Etat (véhicule du centre-ville)

Le total des dépenses d'investissement supplémentaires est de 811 155 euros

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget 2023 de la commune de Morières-lès-Avignon
- **ANNEXE** à la présente délibération le document budgétaire

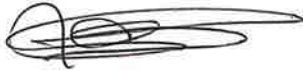
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 22

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC),

Le 27/09/2023

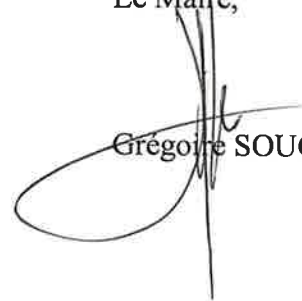
La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

